

## **Département de l'Isère**

### **Arrondissement de la Tour du Pin**

### **Canton de Morestel**

### **Commune de PASSINS**

#### ***EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

#### ***SÉANCE DU 5 JANVIER 2012***

L'an deux mille douze, le jeudi cinq janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Josette DELCLEVE, Maire.

Étaient présents : Mme DELCLEVE, Mr DEBRET, Mr COTTIER, Mr RODAMEL, Mme MICHOU, Mr MOREL, Mme DIMIER, Mme CORBILLÉ, Mme RADIX, Mr ROVETTI, Mr COTTAZ, Mr MONTERO, Mr ESPIN.

Absente excusée : Mme HOUDART (pouvoir à Mme CORBILLÉ)

Date de convocation : 22/12/2011

Date de publication : 06/01/2012

Mr COTTIER a été élu secrétaire.

#### **N°DE-0001-2012 : VIREMENT DE CRÉDITS EXERCICE BUDGETAIRE 2011**

Le conseil municipal autorise le virement de crédits suivant :

Augmentation de crédits : article 202-op.11 Aménagement village +900,00 €

Diminution de crédits : article 020 – dépenses imprévues - 900,00 €

#### **MÊME SÉANCE**

#### **N°DE-0002-2012 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE PASSINS AU FINANCEMENT DE LA CLASSE D'INTÉGRATION SCOLAIRE TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE DE L'ÉCOLE ST JOSEPH A LA TOUR DU PIN**

Mme le Maire informe le conseil municipal que les communes de résidence d'enfants atteints de troubles spécifiques du langage sont tenues de participer à la scolarisation de ces enfants dans une autre commune dès lors que cette inscription est liée à des raisons de santé (articles L212-8 et R212-21 du Code de l'Éducation). A ce titre, un enfant domicilié sur la commune de PASSINS bénéficie de cet enseignement spécifique à l'école ST JOSEPH de la TOUR DU PIN. Le montant de la participation financière demandée à la commune de PASSINS pour cet élève est de 1104 € pour l'année 2011/2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

autorise et donne pouvoir au Maire pour signer la convention financière avec l'école ST JOSEPH de la TOUR DU PIN pour la scolarisation en CLIS d'un élève de PASSINS ;

demande au Maire d'adresser un courrier au Directeur de l'École pour se faire remettre un compte-rendu financier des dépenses de fonctionnement de cette CLIS.

## **MÊME SÉANCE**

### **N°DE-0003-2012 : PARTICIPATION FINANCIÈRE AU FONCTIONNEMENT DU RÉSEAU D'AIDE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ SUR LE SECTEUR DE MORESTEL**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mr le Maire de Morestel qui attire l'attention des élus sur les difficultés de fonctionnement du réseau d'aide aux élèves en difficultés sur le secteur de Morestel. La psychologue scolaire intervient auprès d'environ 2000 élèves sur 11 communes mais ne dispose pas d'un budget de fonctionnement suffisant pour mener à bien sa mission.

Si chaque commune concernée votait une somme de 1 € par élève, cela pourrait permettre à la psychologue de remplir correctement sa mission.

En ce qui concerne la commune de PASSINS, c'est la somme de 99 € qu'il faudrait voter au titre de l'année 2011-2012.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ne peut que constater que les communes doivent une fois de plus combler les carences de l'Etat et en particulier de l'Education Nationale ;

décide néanmoins, compte-tenu des enjeux et de la nécessité de poursuivre l'aide aux enfants les plus en difficulté de voter au titre de l'année scolaire 2011/2012 une aide financière de 99 € (1 € par élève).

## **MÊME SÉANCE**

### **N°DE-0004-2012 – SUBVENTION 2011 à l'association PLAISIR DE LIRE**

Mme le Maire informe le conseil municipal que la subvention à l'ASSOCIATION PLAISIR DE LIRE n'a pas été versée en 2011 suite à une omission.

Elle demande au conseil municipal de l'autoriser à verser la somme de 500 € correspondant à la subvention prévue, due au titre de l'année 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE l'attribution d'une subvention au titre de 2011 à l'association PLAISIR DE LIRE pour la somme de 500 € et demande au Maire de faire procéder à son versement dans les meilleurs délais.

## **MÊME SÉANCE**

### **N°DE-0005-2012 – CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES**

Le Maire rappelle que la commune a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n°86.552 du 14 Mars 1986.

Le Maire expose qu'en fonction de la réglementation applicable à ce type de contrat, le Centre de Gestion de l'Isère a effectué une consultation après appel public à la concurrence. Au terme de cette consultation, l'offre présentée par le groupement conjoint DEXIA SOFCAP/GENERALI, a été retenue.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

- d'adhérer au contrat d'assurance groupe proposé par le Centre de Gestion de l'Isère pour les collectivités ;
- d'accepter dans ce cadre la proposition suivante : durée de 4 ans avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Risques garantis (régime de capitalisation) :
- Agents CNRACL : Décès, accident de travail et maladies imputables au service, longue maladie, maladie longue durée, maternité/adoption/paternité, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie après épuisement des droits à congés et avant commission de réforme, infirmité, allocation d'invalidité temporaire.
- Conditions financières : collectivité employant entre 1 et 10 agents CNRACL :
- franchise de 15 jours au taux de 5,05%
- DIT que cette décision prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- MANDATE Mme le Maire pour effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

## **MÊME SÉANCE**

### **N° DE-0006-2012 : SERVICE DES EAUX : RÉALISATION D'UN EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE QUARTIER DE LAYAT – HAUT VILLAGE :**

Vu la décision de renforcement en eau potable du quartier de LAYAT-HAUT VILLAGE ;

le conseil municipal DECIDE :

de souscrire un emprunt de 90 000 € auprès du Crédit Agricole Centre-EST :

taux : 4,21 %

durée : 10 ans

échéances trimestrielles

AUTORISE et DONNE POUVOIR au Maire pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

## **QUESTIONS N'AYANT PAS DONNÉ LIEU A DÉLIBÉRATIONS AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS AU FUTUR TRANSFORMATEUR LIEU-DIT CHAMP LEVRIER**

Il résulte que le devis demandé à l'entreprise PERRIN s'avère le plus économiquement avantageux. C'est donc cette entreprise qui a été retenue pour un montant de 9 020,00 € Hors Taxe.

Pour info : devis GEOPROCESS : 17 000 € Hors Taxe  
devis : PERE LOUIS : 10 400 € Hors Taxe

## **TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ÉCOLE-CANTINE-SANITAIRES :**

Un architecte nouvellement installé sur la zone de LANTEY a été contacté pour une étude en ce sens. Romuald MOREL se charge d'établir un cahier des charges pour les entreprises. Ces travaux ne pourront démarrer qu'en 2013, après phase d'étude et appel d'offre réglementaire.

## **PLANTATIONS SUR LA PLACE ET A LA ZONE DE LANTEY :**

Le Conseil municipal souhaite que le massif de la place soit planté de « vivaces » et non plus de plants annuels.

Par ailleurs les plantations de la zone de LANTEY en bordure de trottoirs doivent être entretenues. Des devis seront demandés.

## **3<sup>E</sup> LOGEMENT DE LA CURE**

Suite à l'incendie de leur maison, le couple GRASSET/BION a été relogé en urgence dans le petit logement précédemment occupé par Mr BURFIN.

Isabelle DIMIER indique qu'il serait souhaitable que la commune conserve ce logement pour faire face à des hébergements d'urgence. Après le départ du couple GRASSET/BION, le devenir de ce logement sera de nouveau posé au Conseil Municipal.

## **TERRAIN CLASSÉ EN ER 3 AU PLU PRÈS DU CIMETIÈRE :**

Le Maire rappelle que le propriétaire du terrain a refusé l'offre d'achat de la commune, qui avait au préalable saisi le service du Domaine pour son estimation. La commune a la possibilité de demander au Préfet de saisir le juge de l'expropriation.

Le conseil municipal demande au Maire de continuer la procédure afin que la commune puisse acquérir ce bien au prix d'estimation des Domaines.

## **VESTIAIRES DU STADE**

Mr RODAMEL est chargé de faire établir des devis pour l'installation d'un store qui fermerait la partie buvette. Au vu des cambriolages et actes de malveillance constatés sur les lieux, il convient de prendre des mesures pour limiter ce genre d'incidents.

## **BORDURE TOITURE SALLE DES FETES**

Des devis sont en cours pour faire repeindre la bordure de toiture de la salle des prairies.

## **BOURRELIÈRE ET STATIONNEMENT DANS LE VILLAGE**

Des devis sont en cours pour la pose d'un drain le long des parcelles mitoyennes, et pour finir la plate-forme. Le Maire évoque la possibilité d'aménager 4 à 5 places de parking sur la parcelle communale. Cela aurait l'avantage d'éviter que les automobilistes qui se rendent en visite chez les riverains de la RD 244 ne stationnent sur cette voie, particulièrement étroite à son intersection avec la route du Charbinat. Plus globalement le stationnement dans le village pose problème et Mme le Maire demande à Mme MICHOUUD d'étudier l'aménagement de places supplémentaires sur la place, le long de la petite voie qui mène au lavoir.

## **VOIRIE**

Mr COTTIER demande que les travaux entrepris route du Charbinat soient poursuivis : reprofilage de la route comme prévu dans le déroulement des travaux. Mme le Maire demande que la route de Chassins (à partir de la fontaine de Crevières) soit reprise et inscrite à l'ordre des travaux de voirie.

## **LOCAL TECHNIQUE PLANOT**

Mr COTTIER est chargé de faire établir des devis pour la pose d'une porte en fer en vue de fermer le local technique.

## **CHEMIN DU VERNET**

Ce chemin a été labouré par les agriculteurs ! Il n'est plus à sa place initiale ! . Il serait nécessaire de le recharger en caillasse de façon à ce qu'il redevienne plus ou moins carrossable.

## **ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LA PRÉSERVATION DES SOURCES**

Celle-ci débutera le 23 janvier pour se terminer le 10 février 2012. Les personnes concernées pourront rencontrer le commissaire-enquêteur aux dates indiquées dans l'arrêté préfectoral affiché en divers points de la commune.

## **ENQUÊTES PUBLIQUES EN 2012**

Outre l'enquête publique pour les captages des sources d'eau potable, l'année 2012 verra le démarrage de deux enquêtes concomitantes : le PLU et le SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT document nécessaire pour l'approbation finale du PLU.

L'étude portant sur la carrière des COTES se poursuit et on peut espérer un démarrage d'enquête publique en 2012 également.

## **SORTIES DE SKI SCOLAIRES**

Mme DIMIER informe que 4 sorties de ski sont organisées au cours de cette année scolaire. Elle demande au conseil la possibilité de financer l'achat de casques de protection pour les enfants, soit une quarantaine de casques pour un montant de 373,80 €. Demande acceptée à l'unanimité.

## **Fin de la séance**